

AIDE À LA MARCHÉ

Nombre de sapeurs-pompiers : 1 ou 2

Cette technique est indiquée pour **aider un blessé léger**, qui peut maintenir la station debout, à marcher **sur quelques mètres**.

Cette technique permet de déplacer une **victime qui peut temporairement garder la station debout** vers une zone calme (bord du terrain) ou un abri pour la protéger de la pluie ou de toute autre intempérie ou un véhicule.

Risques et contraintes

Le sapeur-pompier ne doit **jamais utiliser une technique d'aide à la marche** si la victime est suspecte d'un **traumatisme de la colonne vertébrale, du bassin ou des membres inférieurs ou du membre supérieur saisi**, ou présente une douleur thoracique non traumatique.

Critères d'efficacité

Le déplacement de la victime n'**entraîne pas de désagrément** pour celle-ci.

Réalisation

⇒ À un sapeur-pompier

Cette technique est utilisée **si la victime est capable de porter son propre poids** et de se tenir **debout sur ses deux jambes**.

- Aider la victime à se mettre debout.
- Passer le bras de la victime autour de son cou et le maintenir au niveau du poignet avec une main.
- Passer son avant-bras derrière le dos de la victime et la maintenir en passant la main sous l'aisselle ou au niveau de la ceinture.



➡ À deux sapeurs-pompiers

Cette technique est utilisée si la victime a des **difficultés pour se tenir debout seule**.

1

- La technique est la même que celle à un sapeur-pompier, mais, dans ce cas, un sapeur-pompier se place de chaque côté de la victime.

